

SCOTT, le 17 avril 2019

COMMUNIQUÉ IMPORTANT

À toutes les personnes situées en zone inondable sur le territoire de Scott

PAR PRÉVENTION NOUS TENONS À VOUS INFORMER DES PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES ET À NOUS PRÉPARER AU PIRE... NOTRE BUT N'EST PAS DE SEMER LA PANIQUE, MAIS PLUTÔT D'AVOIR DES CITOYENS AVERTIS ET PRÊTS.

Les prévisions météorologiques sont inquiétantes vu le niveau élevé de la rivière Chaudière. Malgré le fait que la rivière est à la baisse, il ne faut pas sous-estimer l'impact des prochains jours (Temps chaud et une quantité importante de pluie)

Saint-Georges



Sainte-Marie



Se préparer, c'est VOTRE responsabilité! Comment se préparer au pire : (plus d'infos sur quebec.ca/inondations).

1. **Faire vos réserves** pour répondre à vos besoins primaires si vous n'êtes pas en mesure de sortir de votre domicile et s'il manque d'électricité (force majeure) : eau, nourriture, etc.
2. **SORTIR votre voiture de la zone inondable**
3. Préparer une **trousse de survie en cas d'évacuation** de votre domicile pour des raisons de sécurité.

Des coordonnées à retenir :

1. **En cas d'urgence** : Composer le 9-1-1
2. **Municipalité de Scott** (Le bureau municipal est situé à la nouvelle caserne et ouvert selon les heures d'ouverture) : 2700 route Carrier 418-387-2037
3. **Centre d'opération d'urgence** à la nouvelle caserne incendie : 2700 route Carrier 418-387-2037.
N'hésitez pas à venir vous informer ou nous rencontrer, il sera ouvert 24h en situation d'urgence.
(En cas de force majeure, un centre d'hébergement sera ouvert à l'église)

La Municipalité de Scott intervient en situation d'urgence (évacuation des sinistrés), mais ne peut vous aider personnellement dans vos transports ou encore dans la gestion de votre domicile. Il est de VOTRE responsabilité!

URGENCE QUÉBEC du Gouvernement du Québec a produit un guide «EN CAS D'INONDATION» pour répondre à plusieurs questions pour votre sécurité et votre domicile (avant et après le sinistre). Consultez-le au : quebec.ca/inondations

En cas d'évacuation, qu'un membre de l'autorité publique vous exige de quitter votre domicile pour des raisons majeures et pour votre sécurité, voici la démarche à suivre :

Gestes à poser avant l'évacuation

- Fermer les portes et les fenêtres;
- Débrancher les appareils électriques et les électroménagers (cafetière, radio, téléviseur, laveuse, sècheuse, etc.);
- Laisser les lumières extérieures allumées;
- Mettre en laisse les animaux domestiques ou dans leur cage de transport;
- Apporter une trousse d'urgence qui contient les principaux objets personnels (selon le temps disponible) : vêtements pour quelques jours / articles d'hygiène / médicaments et ordonnances / lait et couches pour bébés / portefeuille et cartes (assurance-maladie, cartes de crédit, permis de conduire) / documents importants et principaux numéros de téléphone (contrats d'assurance) / jeux pour les enfants/ couvertures et oreillers.

Gestes à poser au moment de l'évacuation

- Suivre les directives transmises par les autorités;
- S'inscrire aux endroits indiqués (Centre d'opération d'urgence);
- Faire connaître l'endroit où l'on peut vous joindre; (Remplir fiche sinistré)
- Se rendre aux endroits prévus pour obtenir de l'information(Centre d'opération d'urgence);
- Rester à l'affut des médias :
 - Facebook : Municipalité de Scott
 - www.municipalitescott.com
 - Radio Fm 101.5

Gestes à éviter

- Ne pas perdre de temps à téléphoner;
- Ne pas faire de valise, sauf si le temps le permet;
- Ne pas retourner à votre domicile sans autorisation formelle.



Clément Marcoux, maire
MUNICIPALITÉ DE SCOTT

BUREAU MUNICIPAL EST DÉMÉNAGÉ À LA CASERNE JUSQU'À NOUVEL ORDRE

418-387-2037 (2700 ROUTE CARRIER)